



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
26/02/2026		
Date d'affichage		
26/02/2026		

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory, RONDET Chantal et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2026-03-05-16/16 Convention MACS/Commune pour la participation financière au PARCC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes MACS,

Vu l'engagement synallagmatique entre MACS et la Commune arrêtant la participation de la commune à la réalisation du Pôle Artistique Créatif Contemporain à un montant de 1 200 000.00 euros,

Considérant que le coût global des travaux a été inférieur aux estimations, le fonds de concours est ramené à 789 129.85 euros,

Vu la convention financière ci-jointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative au financement du PARCC
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.

A Labenne, le 06 Mars 2026

La Secrétaire de séance

Jacqueline BENOIT-DELBAST



La Maire

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026
Et publication et/ou notification le 13/03/2026